



Note sur la situation financière des EHPAD en Nouvelle-Aquitaine

I. Enquête FHF

Début 2024, la FHF nationale a conduit une enquête auprès de ses adhérents sur la situation financière des EHPAD publics de la fonction publique hospitalière (FPH) sur la base des résultats consolidés 2023. Il s'agit d'une enquête déclarative colligeant les réponses de **plus de 730 EHPAD publics** (autonomes et rattachés à un établissement public de santé) répartis dans l'ensemble des régions représentant **plus de 100 000 lits d'hébergement permanent**. Cela correspond à près de **43% des places d'EHPAD publics** relevant de la fonction publique hospitalière.

La FHF nationale a fourni à la FHF Nouvelle-Aquitaine une extraction des données relevant de la région Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, l'étude ci-dessous permet une comparaison entre les résultats « France entière » et ceux de la région Nouvelle-Aquitaine.

[Les données en bleu relèvent de l'enquête de la FHF nationale](#)

[Les chiffres en vert sont les réponses des EHPAD de la région Nouvelle-Aquitaine](#)

Les principaux enseignements de l'enquête au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine :

- Les tarifs hébergement sont légèrement plus bas que les autres EHPAD de la FPH (-1,38€)
- La reprise de l'activité a commencé qu'à partir de 2023 (contre 2021 au niveau national)
- 86% des EHPAD néo-aquitains sont en déficit en 2023 (contre 84,4% au niveau national)
 - 95% des EHPAD néo-aquitains rattachés à un établissement de santé sont en déficit en 2023
- La part d'EHPAD en déficit entre 2019 et 2023 a quasiment triplé en Nouvelle-Aquitaine (contre un double au niveau national)
- Le déficit par place est de 3 555€ en 2023 soit une progression de 38% en 1 an (contre un déficit par place au niveau national de 3 580 euros, soit une hausse de 19% en 1 an)
- 89% des EHPAD sont déficitaires sur les sections hébergement et dépendance (contre 84% pour l'hébergement et 86% pour la dépendance au niveau national)
- 39% des EHPAD sont déficitaires sur la section soin (contre 36% au niveau national)
- Près de 35% des EHPAD ont rencontré des difficultés de trésorerie en 2023 (comme au niveau national)
 - 18,5% ont eu recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie (comme au niveau national)
 - 25% des EHPAD ont différé le paiement de certaines charges en 2023 (29% au niveau national)
- 32,6% des répondants ont sollicité le Fonds d'urgence (23% au niveau national)
 - 27,2% des EHPAD ont bénéficié d'aides exceptionnelles de la part de l'ARS pour un montant moyen de 222 796€ (contre 40% au niveau national)
 - 14,1% des EHPAD ont bénéficié d'aides exceptionnelles de la part du CD pour un montant moyen de 106 864€ (contre 11% au niveau national)

1. Profil des EHPAD répondants

733 EHPAD publics ont répondu à l'enquête de la FHF nationale dont 54,3% sont des EHPAD rattachés à un établissement de santé (45,7% sont des EHPAD autonomes).

92 EHPAD néo-aquitains ont répondu à cette enquête, soit un taux de réponse de 38%. 55% des répondants sont des EHPAD autonomes (45% sont des EHPAD rattachés à un ES).

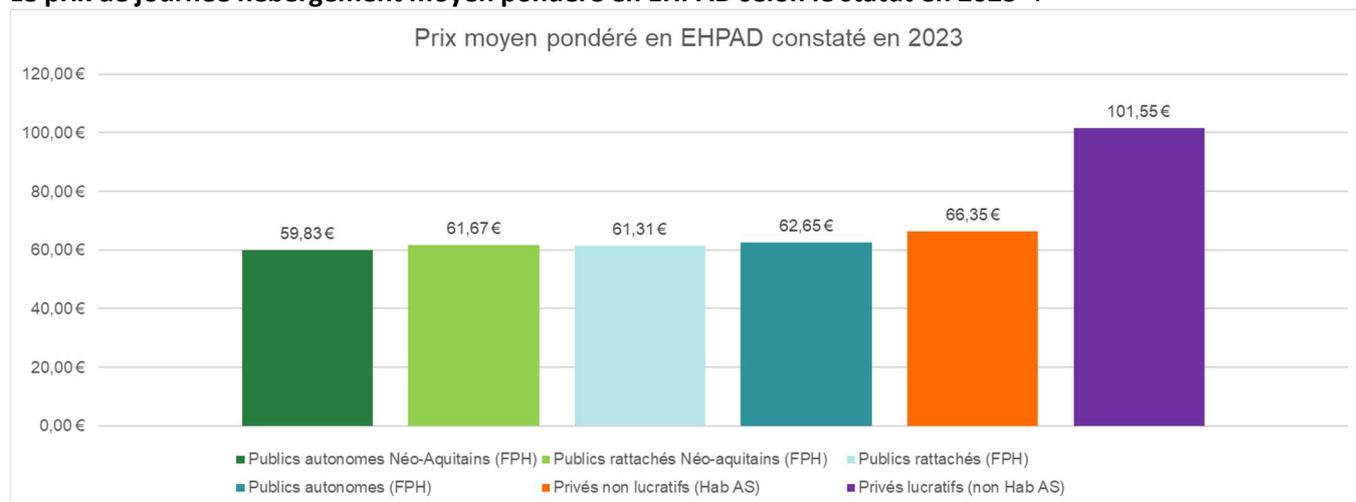
Les prix de journée hébergement 2023 des EHPAD publics répondants sont de 62,23€, dont¹ :

- 63,34€ pour les EHPAD autonomes
- 61,30€ pour les EHPAD rattachés à un ES

En Nouvelle-Aquitaine, les prix de journée 2023 sont de 60,85€ (différence de 1,38€ avec la moyenne nationale) dont² :

- **61,67€** pour les EHPAD autonomes néo-aquitains (différence de 1,67€ avec la moyenne nationale)
- **59,83€** pour les EHPAD rattachés néo-aquitains (différence de 1,47€ avec la moyenne nationale)

Le prix de journée hébergement moyen pondéré en EHPAD selon le statut en 2023³ :



2. Une reprise de l'activité se confirme dans les EHPAD publics de la FPH

Au niveau national, entre 2019 et 2021, il a été constaté une diminution globale de l'activité de l'ordre de 5 points. En Nouvelle-Aquitaine, la diminution est de 3,6 points.

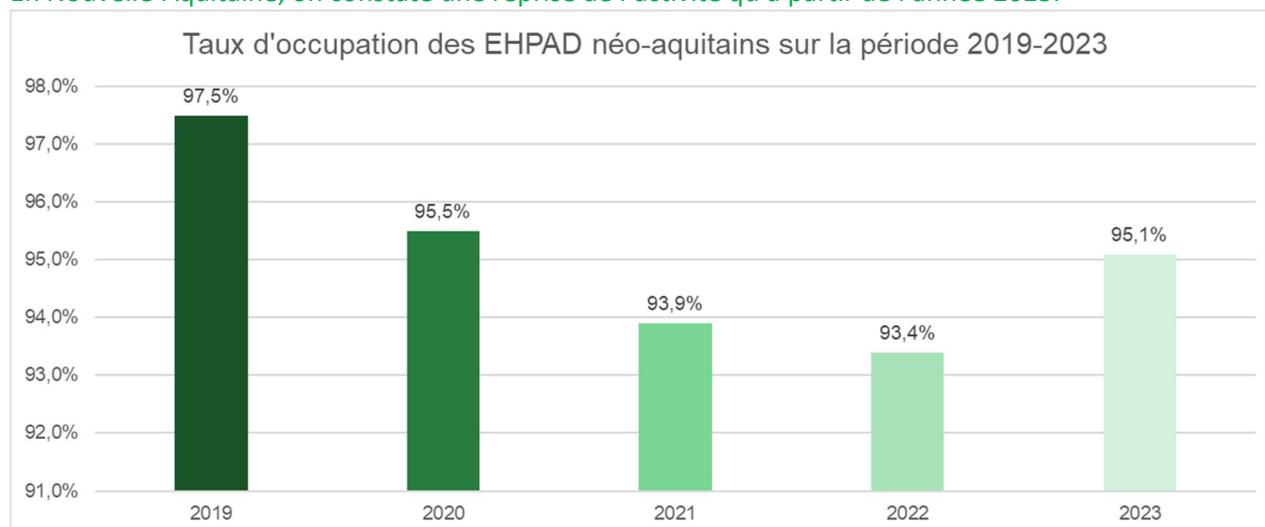
Une remontée des taux d'occupation est observée depuis 2021 et se confirme en 2023, sans toutefois que les taux observés ne retrouvent le niveau d'avant la crise Covid : en moyenne, 2,4 points de taux d'occupation en moins par rapport à 2019.

¹ Données calculées sur 678 réponses

² Données calculées sur 92 réponses néo-aquitaines

³ Source CNSA – prix pour une chambre seule en hébergement permanent, prix des places habilitées à l'aide sociale des EHPAD privés non lucratifs, prix des places non habilitées à l'aide sociale pour les EHPAD privés lucratifs

En Nouvelle-Aquitaine, on constate une reprise de l'activité qu'à partir de l'année 2023.⁴



3. Une reprise de l'activité se confirme dans les EHPAD publics de la FPH

D'une manière générale, l'enquête confirme une nette dégradation des résultats des EHPAD entre 2022 et 2023 et la quasi généralisation des résultats déficitaires.

Répartition des résultats (équilibrés / déficitaires) des EHPAD en 2019, 2021, 2022 et 2023 :

		2019	2021	2022	2023
France	Résultats équilibrés	56,1%	45,7%	25,2%	15,6%
	Résultats déficitaires	43,9%	54,3%	74,8%	84,4%
Nouvelle-Aquitaine	Résultats équilibrés	67,6%	46,7%	26,1%	14,1%
	Résultats déficitaires	32,4%	53,3%	73,9%	85,9%

Alors que leur gestion budgétaire était auparavant équilibrée (ou que les déficits étaient maîtrisés), la proportion d'EHPAD publics en situation déficitaire a presque doublé en 5 ans, passant de 43,9% en 2019 à 84,4% en 2023. En Nouvelle-Aquitaine, la proportion a quasiment triplé, passant de 32% à 86%.

La généralisation des résultats déficitaire se confirme également pour les EHPAD qui ne rencontrent pas de difficulté particulière en terme d'activité :

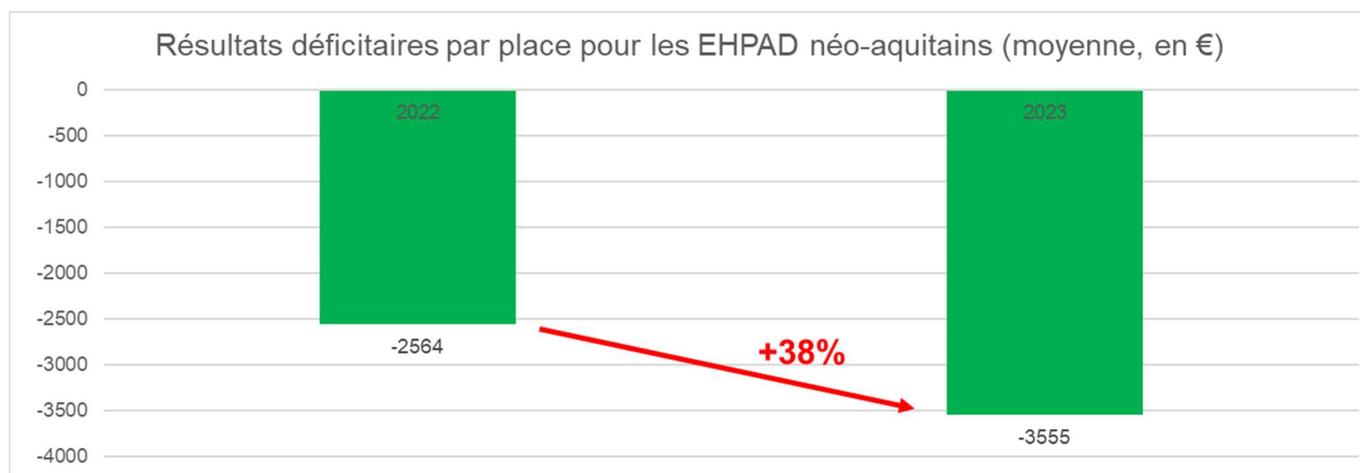
- Parmi les EHPAD dont le taux d'occupation 2023 est égal ou supérieur à 95%, 83,9% présentent un résultat déficitaire. En Nouvelle-Aquitaine, le taux est 83,1%.
- Parmi les EHPAD dont le taux d'occupation 2023 est égal ou supérieur à 97%, 83,7% présentent un résultat déficitaire. En Nouvelle-Aquitaine, le taux est 82,4%.

⁴ Données calculées sur 92 réponses néo-aquitaines

Une dégradation du déficit moyen par place qui augmente.

Pour les EHPAD ayant des résultats déficitaires, le niveau déjà très élevé du déficit moyen par place (3 226 €) en 2022, s'aggrave nettement en 2023 avec un déficit moyen de 3 850 € par place (soit +19%), alors même que ces résultats tiennent compte des crédits exceptionnels versés en 2023.

En Nouvelle-Aquitaine, la tendance est similaire avec un déficit moyen par place de 2 564€ en 2022 et 3 555€ en 2023, soit une progression de 38% en 1 an.



Analyse des résultats 2023 par sections tarifaires

En creusant l'analyse des déficits des EHPAD, il apparaît nettement qu'ils sont en très grande partie dus aux sections hébergement et dépendance dont les résultats sont très majoritairement déficitaires :

- 84% des EHPAD sont déficitaires sur la section hébergement
- 86% le sont sur la section dépendance
- En Nouvelle-Aquitaine, 88,9% des EHPAD sont déficitaires sur les sections hébergement et dépendance

A l'inverse, 36,4 % des EHPAD ont enregistré en 2023 un résultat déficitaire sur la section soin. En Nouvelle-Aquitaine, cela représente 38,9% des EHPAD.

Cette différence peut s'expliquer, au moins en partie, par le fait que la section soins est le « véhicule » des aides exceptionnelles qui ont pu être versées aux établissements

La différence significative selon les sections tarifaires semble confirmer aussi la part importante dans le déséquilibre budgétaire des effets de la sous-indexation des tarifs hébergement et dépendance et, d'une manière générale, de l'effet ciseau subi par les EHPAD avec la forte augmentation des charges de ces sections (impact de l'inflation et revalorisations salariales partiellement compensées).

4. Situation de trésorerie et aides exceptionnelles reçues en 2023

Des difficultés de trésorerie de plus en plus nombreuses en 2023 :

Plus d'un EHPAD sur trois (35,1%) a indiqué avoir rencontré des difficultés de trésorerie en 2023, et près d'un sur cinq (18,6%) ont eu recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie l'an dernier.

En Nouvelle-Aquitaine, 34,8% des EHPAD ont rencontré des difficultés de trésorerie en 2023 et 18,5% ont eu recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.



Impact de la situation de trésorerie sur le paiement de certaines charges :

Pour près d'un établissement sur trois (29%) la situation de trésorerie a conduit à différer le paiement de certaines charges en 2023, principalement vis-à-vis des fournisseurs (pour 84 % de ceux qui ont différé le paiement de certaines charges) mais aussi les charges sociales et fiscales (pour 34%).

25% des EHPAD néo-aquitains ont différé le paiement de certaines charges en 2023.

Sollicitation de la commission départementale de suivi des ESMS en difficultés financières

Près d'un quart (23,2%) des EHPAD qui ont répondu à l'enquête ont indiqué avoir sollicité la commission départementale de suivi des difficultés financières.

En Nouvelle-Aquitaine, 32,6% des répondants ont sollicité le Fonds d'urgence.

Aides exceptionnelles et avances de trésorerie de la part des autorités de tarification

Près de 40% des établissements ont indiqué avoir obtenu des crédits exceptionnels de l'ARS (issus du fonds d'urgence et/ou de crédits non reconductibles). En Nouvelle-Aquitaine, cela représente 27,2% des EHPAD pour un montant moyen de 222 796€.

11,4 % des EHPAD répondants ont indiqué avoir bénéficié en 2023 de crédits exceptionnels alloués par le conseil départemental pour compenser les difficultés financières rencontrées. En Nouvelle-Aquitaine, cela représente 14,1% des EHPAD pour un montant moyen de 106 864€.

Une toute petite minorité d'établissements ont indiqué avoir bénéficié en 2023 d'une ou plusieurs avances de trésorerie de la part de l'ARS (3% / 5,4%) ou du conseil départemental (2% / 1%).

II. Analyse des données de la CNSA

La FHF Nouvelle-Aquitaine a étudié les données relatives aux évolutions tarifaires sur les tarifs hébergement dans la région, sur la base de l'étude CNSA reportant l'évolution des tarifs départementaux hébergement (de 2016 à 2023) et point GIR (de 2021 à 2023).

L'analyse proposée est à prendre avec précautions puisqu'elle ne prend pas en compte les aides aux investissements que les CD auraient pu accorder sur les dernières années, indépendamment de leurs politiques tarifaires.

Evolution des tarifs entre 2016 et 2023

	France	Nouvelle-Aquitaine
Evolution moyenne / an des tarifs / chambre simple entre 2016 et 2023 tous tarifs	1,9% par an (4,4% en 2023)	1,8% par an (4,2% en 2023)
Evolution moyenne / an des tarifs / chambre simple habilités à l'ASH entre 2016 et 2023	1,7% par an (3,9% en 2023)	1,5% par an (3,7% en 2023)
Evolution moyenne / an des tarifs / chambre simple non habilités à l'ASH entre 2016 et 2023	2,1% par an (5,4% en 2023)	2,1% par an (5,8% en 2023)

Depuis 2016, les tarifs « non habilités à l'aide sociale » progressent plus vite que ceux « habilités à l'aide sociale ». La progression des tarifs « habilités à l'aide sociale » sont plus faibles en Nouvelle-Aquitaine qu'au niveau national. Ce qui n'est pas le cas pour les lits à tarif libre.

Prix de journée par département

Evolution moyenne / an des tarifs / chambre simple habilités à l'ASH entre 2016 et 2023	Tarifs moyen 2023	Evolution depuis 2016	Evolution en 2023
Charente	57,90 €	1,6%	4,9%
Charente-Maritime	64,32 €	1,6%	5,0%
Corrèze	61,06 €	1,4%	4,3%
Creuse	58,50 €	1,0%	1,9%
Dordogne	58,70 €	2,0%	6,8%
Gironde	65,06 €	1,5%	3,4%
Landes	60,53 €	2,4%	3,3%
Lot-et-Garonne	61,12 €	1,6%	2,1%
Pyrénées-Atlantiques	59,03 €	1,6%	3,3%
Deux-Sèvres	54,86 €	1,3%	3,3%
Vienne	58,44 €	0,9%	2,3%
Haute-Vienne	59,98 €	1,4%	3,4%
Nouvelle-Aquitaine	59,96 €	1,5%	3,7%
France	63,49 €	1,7%	3,9%

En rouge, les chiffres inférieurs à la moyenne régionale

Depuis 2016, les départements de la Corrèze, la Creuse, les Deux-Sèvres, la Vienne et la Haute-Vienne ont appliqué des taux d'évolution des tarifs « ASH » inférieur à 1,5%.

Valeurs des points GIR par département

Valeurs des points GIR par département	2021	2023	Evolution 2021/23
Charente	6,89 €	7,21 €	0,32 €
Charente-Maritime	6,97 €	7,35 €	0,38 €
Corrèze	7,14 €	7,14 €	0,00 €
Creuse	8,22 €	8,27 €	0,05 €
Dordogne	6,68 €	6,86 €	0,18 €
Gironde	7,46 €	7,46 €	0,00 €
Landes	8,52 €	8,68 €	0,16 €
Lot-et-Garonne	6,94 €	6,94 €	0,00 €
Pyrénées-Atlantiques	7,88 €	7,88 €	0,00 €
Deux-Sèvres	7,36 €	7,36 €	0,00 €
Vienne	6,20 €	6,70 €	0,50 €
Haute-Vienne	7,09 €	7,35 €	0,26 €
Nouvelle-Aquitaine	7,28 €	7,43 €	0,15 €
France	7,29 €	7,47 €	0,14 €

Entre 2021 et 2023, les départements de la Corrèze, de la Gironde, du Lot et Garonne, des Pyrénées Atlantiques et des Deux-Sèvres n'ont pas appliqué de hausse à la valeur du point GIR départemental.

Synthèse par département

	Tarif ASH				Tarif libre				Différence tarif ASH / tarif libre		Valeur point GIR	
	Tarif moyen 2023	Rang national	Evolution depuis 2016	Rang national	Tarif moyen 2023	Rang national	Evolution depuis 2016	Rang national	2023	Rang national	Valeur 2023	Rang national
Charente	57,90 €	12	1,6%	40	73,01 €	8	2,0%	37	15,11 €	12	7,21 €	29
Charente-Maritime	64,32 €	68	1,6%	48	85,88 €	37	2,3%	49	21,56 €	29	7,35 €	42
Corrèze	61,06 €	37	1,4%	32	107,78 €	88	3,7%	90	46,72 €	93	7,14 €	24
Creuse	58,50 €	16	1,0%	11	69,63 €	5	2,7%	70	11,13 €	4	8,27 €	89
Dordogne	58,70 €	20	2,0%	75	86,29 €	39	2,7%	72	27,60 €	55	6,86 €	8
Gironde	65,06 €	71	1,5%	34	98,05 €	77	2,7%	69	32,99 €	74	7,46 €	56
Landes	60,53 €	31	2,4%	95	66,57 €	2	-0,5%	1	6,04 €	1	8,68 €	94
Lot-et-Garonne	61,12 €	38	1,6%	39	83,19 €	29	2,1%	39	22,07 €	32	6,94 €	11
Pyrénées-Atlantiques	59,03 €	22	1,6%	49	96,64 €	73	2,3%	47	37,62 €	82	7,88 €	82
Deux-Sèvres	54,86 €	3	1,3%	21	69,30 €	3	0,3%	2	14,44 €	9	7,36 €	45
Vienne	58,44 €	15	0,9%	8	80,05 €	19	2,3%	56	21,61 €	30	6,70 €	3
Haute-Vienne	59,98 €	26	1,4%	29	105,50 €	85	2,9%	79	45,52 €	92	7,35 €	43
Nouvelle-Aquitaine	59,96 €		1,5%		85,16 €		2,1%		25,20 €		7,43 €	
France	63,49 €		1,7%		95,59 €		2,1%		26,04 €		7,47 €	

En rouge, les chiffres inférieurs à la moyenne régionale

En jaune, les chiffres supérieurs à la moyenne régionale

Rang national : classement des données de la plus faible à la plus grande sur 97 départements

Exemple de lecture du tableau :

Le département de la Vienne applique un tarif hébergement moyen de 58,44 euros pour les lits habilités à l'aide sociale en 2023. Ce qui le classe comme le 15^{ème} tarif le plus bas de France. Depuis 2016, le taux d'évolution des tarifs ASH n'a progressé que de 0,9%, soit en dessous de la moyenne régionale. Ce taux d'évolution classe le département de la Vienne comme le 8^{ème} plus bas de France. S'agissant des tarifs « libres », le tarif moyen en 2023 était de 80,05€. Depuis 2016, ce tarif libre a progressé 2,3%, soit plus que la moyenne régionale sur la même période.

En 2023, la différence entre le tarif ASH et le tarif libre est 21,61€.

S'agissant de la valeur du point GIR en 2023, il s'agit de la 3^{ème} valeur la plus basse de France.